Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260322-20260322_DELIB1-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 22 MARS 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six,
Présents	11	le dimanche 22 mars,
Votants	11	Le Conseil Municipal de Landébia dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Victor-Hugo DE LA CUEVA, doyen de l'assemblée.

Date de convocation : 17/03/2026

PRESENTS : BAILLET I., BLIN O., BOURDONNAIS J., BROUCKAERT F., DE LA CUEVA V.-H., DURAND P., GOURET P., LE TURNIER T., MACE A., MICHEL G., RETOURNE G.

SECRETAIRE :

20260322 – DELIB1 : ELECTION DU MAIRE

Mr Victor-Hugo DE LA CUEVA, doyen de l'assemblée, sollicite deux volontaires comme assesseurs : GOURET Pierrick et BROUCKAERT Florence acceptent de constituer le bureau.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins :	11	onze
- bulletins blancs ou nuls :	2	deux
- suffrages exprimés :	9	neuf
- majorité absolue :	5	cinq

A obtenu :
- Patrick DURAND : 9 (neuf) voix

Monsieur Patrick DURAND ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend la présidence et remercie l'assemblée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Patrick DURAND

MAIRIE DE LANDEBIA 22130